



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS NUMÉROS 290 ET 291

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022, le Conseil municipal a adopté les règlements numéros 290 et 291 intitulés :
 - **Règlement numéro 290 créant une réserve financière pour la réalisation et la réfection d'infrastructure de voirie, de même que toutes dépenses relatives au service de la voirie**
 - **Règlement numéro 291 créant une réserve financière pour la valorisation du territoire**
2. Toute personne peut prendre connaissance des règlements au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Ils sont également accessibles sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 24 novembre 2022
Adoption du projet de règlement	Le 24 novembre 2022
Adoption du règlement	Le 19 décembre 2022
Avis public de convocation au registre	Le 20 décembre 2022
Tenue de registre	Le 9 janvier 2023
Avis public et entrée en vigueur	Le 10 janvier 2023
4. Les règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 10^e jour du mois de janvier deux mille vingt-trois.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière